

Namrata Guide pédagogique

À propos du film

Pour la première fois en dix-sept ans, Namrata Gill s'enveloppe dans son sari de mariage. Ce geste n'évoque pour elle aucun souvenir heureux.

Son mari, un prétendu prince Charmant, l'a entraînée hors du Punjab vers une nouvelle vie au Canada. Alors que la jeune femme s'attend à un conte de fées, la voilà plongée en plein cauchemar. Elle travaille de longues heures au dépanneur de son mari à Edmonton, tout en affrontant l'escalade de la violence physique et psychologique que lui infligent son mari et ses beaux-parents. Et la situation ne fait qu'empirer après la naissance de sa fille.

Dans ce court métrage profondément personnel, Namrata Gill – dont l'histoire compte parmi celles qui ont inspiré le long métrage de Deepa Mehta *Le paradis sur terre* – raconte cette relation de violence qui a persisté six années durant. Elle souligne à quel point il est difficile de partir lorsqu'on appartient à une communauté immigrante étroitement unie.

Plus que l'histoire d'une femme racontée en ses propres mots, *Namrata*, par sa facture simple et personnelle, ouvre la voie à la discussion sur la violence conjugale chez les Néo-Canadiens. Et si le film incitait d'autres personnes à livrer leur vécu?

Mise en garde

Cette vidéo porte sur l'expérience personnelle de Namrata, sur la violence qu'elle a subie et sur sa guérison. Chaque personne qui se trouve dans une situation de violence vit une expérience particulière qui peut être semblable à celle de Namrata, ou se présenter différemment. Il appartient à chaque personne de décider pour elle-même des mesures à prendre et du moment où elle les prendra.

Quelques définitions

- **Immigrants et réfugiés** : bien que ces termes désignent des personnes ayant quitté un autre pays pour venir au Canada, ils peuvent, pour les besoins de la présente vidéo, inclure des Canadiens de première génération qui ont maintenu des liens très étroits avec leur communauté culturelle. Nous utiliserons l'expression « nouvel arrivant » dans le présent document.
- **Population en général** : désigne les gens qui appartiennent à la culture dominante de la société.
- **Violence exercée entre partenaires intimes** : désigne la violence commise entre deux personnes engagées dans une relation qui se caractérise par l'intimité, la dépendance ou la confiance. Il s'agit le plus souvent du mariage, de l'union de fait et des fréquentations.



- **Violence familiale** : il s'agit en général de la violence exercée contre les enfants, les personnes âgées, les frères et sœurs et les autres membres de la famille, ainsi que contre la ou le partenaire intime.

Public visé

Bien que la vidéo *Namrata* ait été conçue au départ comme outil pédagogique à l'usage des nouveaux arrivants, elle se révélera également utile à la population en général.

Cette vidéo présente en outre un point de vue important pour les étudiants de niveau postsecondaire et les dispensateurs de services de divers secteurs : application de la loi, travail social, immigration, psychologie, soins de santé et éducation.

La discussion se révèle souvent encore plus riche lorsque de nouveaux arrivants et des spectateurs issus de la population en général assistent ensemble aux projections ou aux ateliers. Les animateurs doivent toutefois être sensibles au fait qu'un auditoire constitué de gens aussi différents puisse freiner l'échange sur les questions de nature délicate.

Les animateurs doivent être prêts à aborder les questions suivantes : la violence familiale (plus précisément dans les communautés ethniques), les malentendus relatifs aux mariages arrangés, les obstacles empêchant de quitter une relation de violence (en particulier chez les nouveaux arrivants), les stéréotypes des communautés ethniques, et les services d'appui offerts dans la région.

Principaux objectifs pédagogiques

- Amener les spectateurs à mieux comprendre la nature et les conséquences de la violence exercée entre partenaires intimes chez les nouveaux arrivants et les difficultés qu'entraîne cette violence.

Préparation au visionnage de *Namrata*

- Visionnez préalablement le film avant de le projeter devant un auditoire : le sujet peut être source de tension pour toute personne ayant subi la violence de son ou sa partenaire intime.
- Prenez conscience de vos propres préjugés et croyances en ce qui a trait à la violence, aux personnes issues de cultures autres que la vôtre et aux mariages arrangés.
- Passez en revue la documentation d'appui.
- Si l'auditoire provient essentiellement de la population en général, envisagez la possibilité de solliciter la participation d'une personne-ressource travaillant auprès des communautés d'immigrants ou de réfugiés.

Questions à débattre

- A. La nature de la violence exercée dans une relation entre partenaires intimes.



1. Pourquoi certaines personnes se montrent-elles violentes à l'égard de la personne qu'elles aiment? Voir documentation d'appui.
2. Pourquoi la personne qui subit de la violence supporte-t-elle cette situation? Voir documentation d'appui.
3. Quels comportements considère-t-on comme violents? Voir documentation d'appui.
4. Quels types de violence Namrata subit-elle?

Violence psychologique

- Prétexe de la grossesse pour l'isoler;
- Contrôle de ses faits et gestes – elle ne peut quitter la maison sans autorisation;
- Accès limité à l'information et à l'éducation – elle ne connaît donc pas les ressources juridiques et sociales dont elle dispose;
- Dénigrement;
- Critiques contre sa famille;
- Blâme constant – tout est sa faute;
- Obligation de travailler durant de longues heures;
- Non-respect de son rôle de mère et d'épouse;
- Confiance trahie par son mari, la mère et la sœur de ce dernier.

Violence physique

- Poussées;
- Bousculades;
- Coups;
- Blessures à l'estomac;
- Confinement infligé par sa belle-mère et sa belle-sœur.

Violence sexuelle

- Tentative de viol;
- Obligation d'avoir des rapports sexuels.

B. Quelles difficultés la personne qui subit la violence exercée entre partenaires intimes doit-elle affronter et de quels recours dispose-t-elle?

1. Obstacles à son départ. Voir documentation d'appui.
2. Devant quels obstacles Namrata se trouve-t-elle lorsqu'elle envisage de partir?
 - Inquiétude pour le bien-être de sa fille – si elle reste (sécurité menacée et risque de violence), mais aussi si elle part (précarité financière, sociale et affective).
 - Insécurité financière liée à la situation de famille monoparentale.
 - Crainte de faire honte à la famille élargie et à la communauté ethnique.
 - Crainte de déroger aux traditions culturelles.
 - Perte de l'estime de soi.



- Manque d'information quant aux ressources offertes.
 - Perte de la confiance en soi.
3. Bien que cet aspect ne soit pas traité dans la vidéo, quelles sont les étapes à franchir quand on compte se soustraire à une relation de violence?
- Reconnaître que l'on fait face à des comportements violents.
 - Reconnaître que la violence n'est pas acceptable.
 - Chercher de l'information sur les diverses ressources : services juridiques, logement, services financiers, emploi et formation, counseling. Un refuge pour les personnes engagées dans une relation de violence ou un centre d'aide aux immigrants constituent des lieux tout désignés pour commencer à se renseigner sur les ressources offertes. De plus, on trouve souvent sur les sites Web du gouvernement de l'information relative aux services à l'enfance ou aux services sociaux.
 - Établir des objectifs réalistes pour arriver à opérer les changements souhaités.
 - Déterminer un endroit sûr où aller et un moyen fiable de s'y rendre. Trouver un membre de la famille ou un ami susceptible d'apporter son soutien. Un refuge peut également se révéler une solution judicieuse. L'endroit sûr est celui que ne connaît pas le partenaire violent.
 - Dans la mesure du possible, trouver un moyen d'économiser un peu d'argent dans un compte en banque distinct.
 - Prévoir le départ au moment le plus sûr, soit lorsque la personne violente quitte la maison pour le travail ou se trouve à l'extérieur de la ville.
 - Envisager la possibilité d'obtenir une ordonnance de protection, en particulier si la relation a comporté des actes de violence physique ou sexuelle, ou si des menaces ont été proférées. La police, la GRC ou un avocat devraient être en mesure de fournir les renseignements nécessaires sur la façon de procéder dans la région.
4. En quoi l'histoire de Namrata est-elle liée à celle d'autres victimes d'actes de violence?
- Similitudes : bien des gens, sans égard à leur culture ni à leur sexe, vivront une situation similaire; il y a de l'espoir; elle ne comporte pas de jugement; elle rend compte du temps nécessaire au changement.
 - Différences : le fait que Namrata soit devenue policière peut donner à certaines personnes l'impression qu'elles ne pourront suivre ses traces. Bien qu'il soit un peu inhabituel, l'objectif de Namrata lui convient parce que certains membres de sa famille sont militaires : il s'agit d'une carrière qui lui est familière. Quels objectifs plus conventionnels ces personnes pourraient-elles se fixer (trouver un lieu de vie paisible, reprendre la maîtrise de leur vie, protéger leurs enfants, être indépendantes)?



Documentation d'appui

Pourquoi certaines personnes se montrent-elles violentes à l'égard de la personne qu'elles aiment?

Selon les statistiques, le partenaire violent est en général un homme, mais nous savons que certaines femmes ont également recours à la violence. Dans certains cas, il y a violence mutuelle entre les partenaires.

Les recherches indiquent que la violence exercée entre partenaires intimes correspond à un besoin de pouvoir et de contrôle. De plus, certaines personnes faisant preuve de violence à l'égard de leur partenaire maîtrisent difficilement leur colère, sont très instables et se montrent violentes envers les autres également. En revanche, nombreuses sont les personnes violentes qui maîtrisent très bien leur colère et la dirigent uniquement contre leur partenaire, peu importe ce qui l'a déclenchée. La violence familiale est un choix et non une perte de la maîtrise de soi.

Très souvent, la violence est un comportement acquis. La personne a vraisemblablement été victime ou témoin d'actes de violence dans sa famille élargie ou au sein de sa communauté (région, culture, religion).

En ce qui concerne la relation homme femme, la conception traditionnelle des rôles demeure très répandue. L'homme est perçu comme le chef de la maison et la femme se soumet à son partenaire masculin. Cette façon de voir risque de créer des problèmes aux nouveaux arrivants qui tentent de s'adapter à un pays où les femmes ont en principe plus de pouvoir et de liberté que les celles d'autres pays. Cela dit, les Canadiens doivent eux aussi combattre les attitudes, les croyances et les valeurs susceptibles de favoriser un climat de tolérance à l'égard des comportements violents.

Quels comportements considère-t-on comme violents?

La violence revêt plusieurs formes. Il importe toutefois de retenir qu'elle est beaucoup plus diversifiée et insidieuse que nous avons tendance à le croire et qu'elle ne se limite pas à l'aspect physique. En matière de violence conjugale, le moment le plus risqué pour la femme est celui de la grossesse.

1. Violence psychologique. Elle vise à réduire la capacité de la personne maltraitée à agir de façon autonome, entre autres par les moyens suivants :
 - Violence verbale, notamment : injures, dénigrement, cris.
 - Isolement, notamment : séparer la personne de ses amis et de sa famille et limiter sa participation aux activités qui se déroulent à l'extérieur de la maison. L'isolement permet, d'une part, de réduire la probabilité que l'entourage ait connaissance des actes de violence commis et d'autre part, d'accroître la capacité de la personne violente à contrôler l'accès de son ou sa partenaire à l'information. En ce qui concerne les nouveaux arrivants, un certain niveau



d'isolement résulte du fait d'avoir quitté les parents et amis du pays d'origine. Le manque de maîtrise du français ou de l'anglais et l'accès limité aux cours de langue seconde permettent à la personne violente de conserver son ascendant sur le ou la partenaire. Cette situation peut se produire lorsque les deux partenaires sont de nouveaux arrivants, ou lorsqu'un nouvel arrivant entreprend une relation avec une personne faisant partie de la population en général. La personne violente peut même aller jusqu'à empêcher physiquement son ou sa partenaire de quitter la maison.

- Manipulation : vise à faire en sorte que la victime d'actes de violence ne sache plus où se situe la vérité et doute de ses propres intuitions et des décisions qu'elle prend. La manipulation peut notamment consister à limiter l'accès à toute information à jour et précise, ou à accuser la victime de manquer de jugement ou de mentir.
 - Menaces/intimidation, notamment : menacer de maltraiter physiquement la personne, de lui faire perdre la garde des enfants, ou de se retrouver sans abri sous prétexte qu'elle serait incapable de se débrouiller financièrement. Dans le cas des nouveaux arrivants, la déportation ou l'ostracisme de la part de la communauté ethnique peut représenter une menace. En fait, si la personne violente est celle qui parraine l'autre, elle risque de perdre son droit de parrainage à l'avenir. Si la victime est entrée au pays illégalement, elle peut risquer la déportation.
2. Violence culturelle, notamment : critiquer constamment les croyances ou les valeurs culturelles de la victime. Cette violence peut conduire à empêcher la personne de prendre part à des manifestations culturelles ou à des cérémonies religieuses. Dans certains cas, la personne maltraitée peut être forcée d'agir contre les convictions de sa communauté ou de sa religion (par exemple, manger du porc ou se faire avorter), ce qui se produit souvent lorsque les partenaires appartiennent à des ethnies ou à des confessions religieuses différentes.
 3. Violence physique : infliger des dommages corporels directs ou indirects tels les coups et coups de poing, l'étranglement, les brûlures, la privation de nourriture/sommeil/soins médicaux, les tapes, l'ingestion forcée d'alcool/de médicaments, ou les grossesses forcées.
 4. Violence sexuelle, notamment : obliger la personne à participer à des activités sexuelles ou à des activités sexuelles avec d'autres, l'exposer à des infections transmises sexuellement ou ne pas respecter son intimité.
 5. Exploitation financière, notamment : limiter ou interdire l'accès à l'argent et aux comptes en banque, contrôler les achats et les sommes dépensées, attribuer toutes les factures à la personne maltraitée et les revenus, au partenaire violent.



6. Harcèlement criminel : souvent lié à la jalousie, il a pour but d'intimider la personne maltraitée en lui démontrant qu'elle ne pourra se cacher nulle part. Le harcèlement criminel comprend tout contact non désiré persistant, par exemple le fait d'expédier des notes/courriels/lettres/cadeaux, de suivre la personne, de prendre connaissance des messages vocaux et des courriels qui lui sont destinés. Le harcèlement criminel peut être fait directement par la personne violente, ou par un membre de sa famille ou un ami. On considère ce geste comme l'indicateur d'un risque élevé d'homicide familial.

Dans la plupart des cas, la personne maltraitée sera victime de diverses formes de violence : il est extrêmement rare qu'elle ne doive faire face qu'à un seul type de mauvais traitements.

Pourquoi la personne qui subit de la violence supporte-t-elle cette situation?

Il importe de préciser que la personne maltraitée a souvent été victime ou témoin de violence au sein de sa famille, donc il se peut qu'aucun des partenaires n'ait vu de relation intime empreinte de respect mutuel et dépourvue de violence dans son entourage.

La violence a en outre tendance à s'installer très subtilement et elle n'est pas toujours fréquente. Elle peut se présenter de diverses façons : insultes proférées « pour blaguer », propos tenus en public pour embarrasser l'autre, jalousie présentée comme de l'amour (toujours chercher à savoir où et avec qui se trouve le ou la partenaire). Comme l'image de soi de la personne maltraitée s'estompe avec le temps, celle-ci cède de plus en plus de pouvoir au partenaire violent.

Au début, il y a dans certains cas de nombreuses situations agréables où le partenaire se montre amoureux et appuie l'autre. À la suite d'un acte de violence, il ou elle présente souvent des excuses ou offre un cadeau en promettant de ne jamais recommencer et attribue son geste à l'alcool, au stress ou aux difficultés financières. Toutefois, comme nous le signalions plus haut, la violence est un choix : elle n'est pas causée par les divers prétextes invoqués. Et à moins que la personne violente obtienne de l'aide pour changer son comportement, le cycle ne fera que recommencer et la tension qui s'installe au sein du couple augmentera jusqu'à ce que survienne un autre geste violent.

La violence croît généralement en fréquence et en intensité au cours des mois et des années et en arrive parfois à comporter de la brutalité sexuelle ou physique. À ce moment, la personne maltraitée peut se sentir incapable d'agir, responsable de l'acte violent, ou se trouver à tel point isolée et dépendante de son ou sa partenaire, qu'elle n'arrive pas à imaginer qu'elle pourrait accéder à l'autonomie.

À mesure qu'évolue la relation de violence, la personne maltraitée perd généralement l'estime de soi et la confiance en ses capacités, tout en s'efforçant de comprendre ce qui arrive au couple. Les messages que lui



envoie sans cesse le partenaire violent – par exemple, qu'elle est laide, grosse, stupide, inutile, ou que personne d'autre ne voudra d'elle – contribue à ternir son image de soi. La dépendance financière, l'isolement, la crainte de nouvelles souffrances ou de la mort peuvent donner à la victime l'impression qu'elle n'a d'autre choix que de rester dans la relation. Les croyances religieuses ou culturelles ou les pressions familiales compliquent encore parfois la situation.

La personne qui reste dans la relation n'est pas faible, pas plus qu'elle ne mérite ce qui lui arrive : elle n'a tout simplement pas encore repris possession du pouvoir qu'a pris le partenaire violent. Rester nécessite souvent autant de force que de partir.

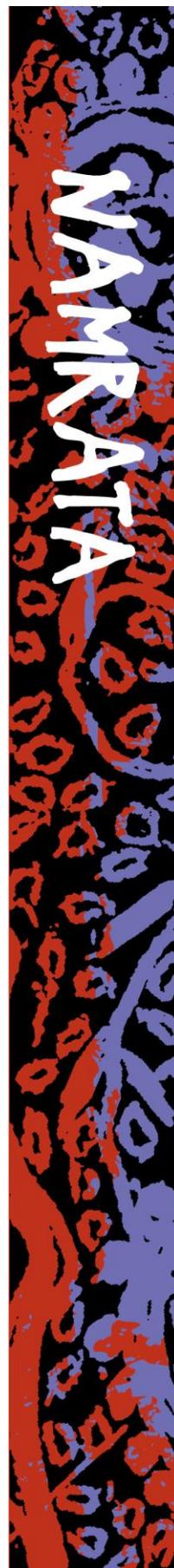
Obstacles au départ

On ne surestimera jamais la complexité de ces relations. La personne maltraitée a tendance à minimiser ou à nier la violence et à mettre l'accent sur les bons moments ou les gestes tendres (présents ou passés) de son ou sa partenaire. Elle prend parfois la jalousie, l'intensité et le pouvoir pour de l'amour. Et dans les situations où elle n'a jamais connu de relation saine, il se peut qu'elle ne se considère même pas comme une victime. Dans ce cas, il ne lui viendra peut-être jamais à l'esprit de partir.

En fait, partir n'est pas un événement ponctuel, mais un processus. Comme pour tout changement significatif que nous opérons dans notre vie, nous devons d'abord reconnaître le problème, puis examiner les ressources et les possibilités qui s'offrent à nous, se sentir prêt ou prête à agir, planifier cette action et finalement, faire le nécessaire pour effectuer les changements souhaités. La démarche n'est pas facile à entreprendre et il arrive que nous revenions quelque temps à la situation connue jusqu'à ce que nous soyons prêts à faire un nouvel essai. Quiconque a déjà tenté de cesser de fumer ou de boire, ou encore de perdre du poids a dû franchir ces mêmes étapes.

Toute personne qui souhaite quitter une relation de violence doit prendre en considération les aspects suivants :

- Où aller? L'idéal serait que la personne violente soit celle qui quitte la maison, mais à moins que le nom de la personne maltraitée figure sur le bail ou sur le titre de propriété, cette dernière ne possède vraisemblablement aucun droit de résidence. D'ailleurs, dans bien des cas, elle ne se sentira pas en sécurité de rester dans la maison et estimera plus judicieux de se cacher quelque part. Il existe des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence dans presque toutes les communautés canadiennes. Lorsque c'est l'homme qui subit la violence, les solutions sont moins nombreuses, en particulier s'il quitte avec ses enfants. S'il n'existe pas de refuge ou au contraire, si les centres d'hébergement affichent complet, la famille et les amis pourront dépanner, mais ceux-ci ne possèdent sans doute pas les ressources nécessaires pour offrir un soutien à long terme. Les services sociaux provinciaux peuvent toutefois apporter de l'aide.



- Comment se débrouiller financièrement? Lorsqu'on se prépare à partir, il est sage d'essayer de disposer d'un compte en banque distinct. Repartir à zéro peut se révéler coûteux, d'autant plus que bien des gens n'ont pour seule possession que les vêtements qu'ils portaient au moment de leur départ ou presque. Les meubles, le dépôt en cas de dommages, les vêtements et les articles ménagers de base, soit la vaisselle, les petits électroménagers, la literie et les serviettes peuvent constituer un gouffre financier. Les magasins d'aubaines et les ventes de garage sont souvent utiles. Les églises, de même que les autorités locales ou provinciales, peuvent aussi apporter leur soutien.
- Songer au meilleur intérêt des enfants. Nous savons que le fait d'avoir deux parents favorise la croissance et le développement des enfants, mais encore faut-il pour cela que les parents entretiennent entre eux une relation saine. Le mieux, lorsque les parents ne s'entendent pas ou choisissent de ne plus vivre ensemble, est qu'ils trouvent une façon de collaborer afin d'élever leurs enfants en incarnant des modèles d'identification positifs. Dans bien des provinces, exposer un enfant à la violence familiale est considéré comme un acte de violence psychologique, compte tenu de l'effet néfaste d'un tel geste sur le développement de l'enfant. Lorsqu'on quitte une relation de violence, il importe d'obtenir des conseils juridiques pertinents quant à la meilleure façon de répondre aux besoins des enfants.
- Faire honte à la famille/communauté. Si les gens qui appartiennent à la population en général ont parfois ce genre de préoccupations, il s'agit souvent d'une grave inquiétude pour les nouveaux arrivants. Le Canada est une société individualiste qui accorde une grande place à l'autonomie de l'individu. La famille et la communauté importent, mais on incite souvent les gens à faire des choix qui répondent d'abord à leurs propres besoins. Or, dans bien des pays extérieurs à l'Amérique du Nord, en particulier dans les sociétés dites collectivistes, il en va tout autrement. Dans ces sociétés, les responsabilités premières de la personne sont la communauté et la famille. On pourra ainsi estimer qu'une question comme la violence doit être résolue à l'intérieur de la communauté. Subir l'ostracisme de la collectivité ethnique ou religieuse peut donc représenter une véritable inquiétude si le secret s'ébruite à l'extérieur de la communauté. Cela ne signifie pas pour autant que les sociétés collectivistes tolèrent la violence, mais leur définition du comportement violent diffère beaucoup de la nôtre.
- Assurer sa sécurité. Il s'agit là d'une préoccupation importante pour toute personne qui quitte une relation de violence, quelle que soit sa culture. Les recherches réalisées sur le sujet indiquent systématiquement que c'est dans les trois mois suivant leur départ que la sécurité des femmes se trouve la plus menacée par le partenaire. Le risque augmente souvent de nouveau lorsqu'une poursuite est intentée, qu'il y a demande de divorce ou que la garde des enfants est en cause. Cela signifie que dans la mesure du possible, il faut planifier son départ : trouver un endroit sûr où se réfugier, un moyen fiable de s'y rendre,



amasser un peu d'argent et obtenir au besoin une ordonnance de protection, etc.

- Faire confiance aux autorités. Si la personne est ressortissante d'un pays en guerre, où le manquement aux règles et la corruption étaient érigés en systèmes et où la police et la milice faisaient preuve de violence, cette personne peut être terrifiée à l'idée de s'adresser aux services de police ou aux organismes gouvernementaux. Elle se sentira sans doute plus en confiance en se tournant vers un centre communautaire ou un centre d'aide aux immigrants.

Ressources supplémentaires

Services locaux susceptibles d'apporter de l'aide :

- Sources d'information locales : lignes d'information comme le 211 (Ontario), les journaux, la radio;
- Organismes d'aide aux immigrants : services d'établissement, cours de langue seconde, counselling d'emploi;
- Centres d'hébergement pour femmes victimes de violence;
- Églises /synagogues/mosquées;
- Services gouvernementaux relatifs aux enfants ou au soutien financier;
- Organismes spécialisés en violence familiale;
- Services de police/GRC;
- Services de counselling;
- Services d'aide juridique.

Références :

Bancroft, Lundy; *Why Does He Do That?*, Berkley Publishing group, New York, 2002

Campbell, J. (1995). « Prediction of homicide of and by battered women » in J. Campbell (Ed.), *Assessing the risk of dangerousness: Potential for further violence of sexual offenders, batterers, and child abusers* (pp. 93-113). Thousand Oaks, CA: Sage

« La violence familiale au Canada : un profil statistique » (2009, 2008 et 2007) <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2009000-fra.pdf>

Ministère de la Justice du Canada (édition révisée 2004). *Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne – Harcèlement criminel*. Ottawa, Direction des communications et des services exécutifs.

Warrier S. « It's in their Culture » skccn.com/08CDVC-ED/Warrier/Warrier-Immigrant%20&%20Refugee%20Victims.pdf



Sites Web :

Rose Net : rosenet-ca.org – Renseignements sur les lois canadiennes relatives à la violence exercée contre les femmes immigrantes.

Centre des enfants, des familles et le système de justice : lfc.on.ca

Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) :

<http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/index-fra.php>

Article sur la violence familiale dans les communautés immigrantes (en anglais) : feetin2worlds.wordpress.com/2009/11/11/

Livres :

Why Does He Do That? by Lundy Bancroft

The Battered Woman by Eleanor Walker

The Emotionally Abusive Relationship by Patricia Evans

Vidéos de l'ONF sur la violence familiale en français

Les enfants perdus

2007, 10 min 53 s

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=56071>>

Le déracinement des enfants autochtones de la communauté Wemotaci qui se sont retrouvés dans les pensionnats de Blancs où il était interdit de parler leur langue. Aujourd'hui adultes, ils tentent de se libérer en retrouvant leur lien d'appartenance avec le peuple atikamekw. Fait partie du projet ***Wapikoni mobile***.

Violence faite aux femmes

2006, 93min 17 s

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=54209>>

Malgré de nombreux efforts, le nombre de femmes victimes d'agressions physiques, sexuelles, verbales et psychologiques ne cesse d'augmenter. Inclus, le guide *Choix pour des relations positives entre les jeunes*.

Prévention des abus sexuels

2006, 215 min 36 s

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=54207>>

Cette sélection destinée aux enseignants et aux intervenants professionnels fait le diagnostic des systèmes d'aide à l'enfance et des outils pour aider les victimes et prévenir d'autres abus. (Pour les hôpitaux, les CLSC et les centres jeunesse).



Votre vérité est votre vérité - Réflexions de femmes ayant surmonté les mauvais traitements de leur partenaire

2001, 30 min

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=51608>>

La vidéo *Votre vérité est votre vérité* présente des entrevues menées avec des femmes qui ont réussi à se sortir de la situation de violence dans laquelle elles s'étaient trouvées.

Un amour assassin

1999, 19 min 35 sec

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=51437>>

Un amour assassin est un documentaire sur l'histoire tragique de Monica, une jeune femme de dix-neuf ans assassinée par son ancien copain.

La mère de Monica raconte avec courage l'histoire de la vie et de la mort tragique de sa fille. Dans une discussion, en parallèle, de jeunes gens dressent une liste des symptômes d'abus commis par un partenaire, des points de vue féminin et masculin.

(Pour les activités de groupe, les cours sur la santé, la condition féminine, le droit familial et les sciences humaines). En anglais avec sous-titres français

Rupture

1998, 51 min 57 s

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=33525>>

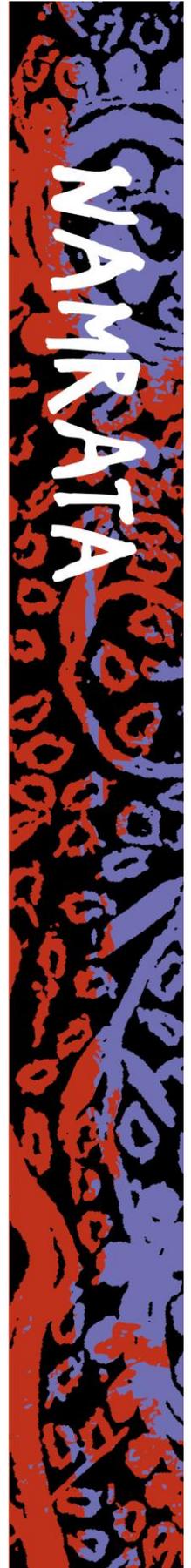
Fadhila et Roula ont en commun d'être femmes, arabes, immigrantes et d'avoir été violentées par leur mari. Elles nous racontent leur histoire. Se greffent à leurs témoignages, des entretiens, à Montréal, avec des intervenantes auprès des femmes, des membres de la communauté arabe et une avocate spécialiste en matière d'immigration canadienne. Le film propose une réflexion sur le processus d'intégration à de nouvelles valeurs culturelles, dont celle des droits de la femme dans le contexte social actuel.

À la recherche de Dawn

2008, 73 min 29 s

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=57021>>

Ce documentaire de la réalisatrice métisse Christine Welsh, lève le voile sur la disparition et le meurtre non résolu de femmes autochtones au Canada. De Vancouver jusqu'à Saskatoon, en passant par le nord de la Colombie-Britannique, ce film rend hommage à ces femmes disparues et fait jaillir une lueur d'espoir. Entretenu par les professeures militantes Janice Acoose et Fay Blaney, cet espoir donne lieu à des événements telle la Women's Memorial March (marche annuelle en mémoire des femmes), à Vancouver, et inspire les communautés résidant le long de la route 16 à se mobiliser pour



que les choses changent.

Robe de guerre

2008, 5 min 14 s

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=56883>>

Une femme porte la guerre en elle. Telle une piétà, elle pleure son fils, son frère. De sa douleur et du sang de l'homme mort au combat surgit une armée de femmes, drapée dans la foi et la révolte. Le corps de la femme est une arme, sa robe une armure. Celle qui jadis donnait la vie donnera la mort. Film sans paroles

La battante

2007, 9 min 29 s

<<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=56079>>

C'est l'histoire d'une jeune Mohawk de Kanesatake qui a été agressée violemment par son ex-ami et un de ses copains. Au lieu de vivre dans la peur, sa passion pour la boxe lui a insufflé la détermination de s'en sortir et de survivre. Ce documentaire a été réalisé grâce à ces studios ambulants et fait partie du Dvd - **Sélection 2007 - Wapikoni mobile**.

Vidéos de l'ONF sur la violence familiale en anglais seulement

Aruba

2005, 11 min 38 s <onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=53979>

L'histoire d'un enfant de la violence familiale dans une communauté immigrante.

Courage of Women – Walking Beyond Domestic Violence

2002, 34 min 09 s <onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=53871>

L'histoire de cinq survivantes de la violence familiale.

Out from Abuse

2000, 25 min <onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=50974>

Sur les expériences qu'ont vécues des femmes plus âgées ayant survécu à la violence.

Universal Screening for Domestic Abuse: The Emergency Room Nurse's Experience

2002, 20 min <onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=53857>

Des infirmières de la salle d'urgence échangent leurs expériences à la suite de l'implantation d'un nouveau protocole de triage.



NAMRATA

It's Not Like I Hit Her

2000, 23 min <onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=50606>

Un regard sur la violence émotive qu'infligent aux femmes leurs partenaires masculins.

Me Protecting Me: Empowering Women to Safety

2002, 8 min <onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=51598>

Six femmes échangent sur leur expérience de la violence et discutent de la façon dont elles ont trouvé la force de quitter leur relation.

You Can't Beat a Woman!

1997, 95 min 37 s <onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=33383>

Sur la violence que subissent les femmes dans six pays très différents les uns des autres.



Questions à l'intention de Namrata

Au moment des actes de violence :

Connaissiez-vous les services qui pouvaient vous aider, ici au Canada?
Saviez-vous que vous y aviez droit, même à titre de nouvelle arrivante?

Non, mon ex-mari m'a parlé du 911 parce que je travaillais au magasin. IL m'a dit que s'il arrivait un vol ou autre chose, je pourrais téléphoner à ce numéro. Mais les premières années, j'ignorais que je pouvais les appeler pour autre chose.

Avez-vous téléphoné à la police? A-t-il été accusé?

Non, je n'ai pas téléphoné à la police, mais l'Indo-Canadian Women's Association a communiqué avec eux (l'équipe d'intervention du service de police d'Edmonton en cas de violence conjugale) de la part de mon père. Mon ex-mari n'a jamais été accusé.

Durant la période de transition :

Quelles mesures avez-vous prises pour quitter votre mari? Aviez-vous planifié votre départ?

J'avais planifié. Après que mon père ait communiqué avec l'équipe d'intervention en cas de violence conjugale, des policiers sont venus me parler au magasin et ensemble, nous avons prévu que je partirais le lendemain. Ils auraient souhaité que je puisse partir sur-le-champ.

Quels risques avez-vous dû affronter lorsque vous avez quitté votre mari?
Vous sentiez-vous en sécurité?

J'avais très peur pour ma sécurité, celle de ma fille et celle de mon père. Je craignais que si mon ex-mari ou sa famille découvrait que je m'apprêtais à partir, on allait m'interdire d'emmener ma fille – et il était hors de question que je parte sans elle. J'avais peur pour mon père, qui était venu de l'Inde avec un visa de visiteur pour nous aider et je m'inquiétais du sort que mon ex-mari lui ferait subir. Je me suis rendue dans un centre d'hébergement et dès que j'ai pu, j'ai fait une demande et obtenu une ordonnance de non-communication.

Avez-vous fait appel à des services sociaux (aide sociale, centres d'hébergement et organismes d'aide aux immigrants)?

Oui, on m'a conduite à la WIN House <www.winhouse.org> tout de suite après mon départ. Là-bas, le personnel m'a aidée à présenter une demande d'aide sociale et m'a fourni des renseignements sur la façon d'obtenir de l'aide juridique. On m'a également informée des groupes de



soutien existants et j'y ai adhéré après avoir emménagé dans mon propre appartement. Les groupes de soutien m'ont amenée à comprendre que la violence n'était pas ma faute et que je n'étais pas seule. Ils m'ont aidée à guérir.

Comment votre père vous a-t-il aidée?

Il a communiqué avec plusieurs membres de la communauté et leur a demandé conseil, puis il s'est tourné vers l'Indo-Canadian Women's Association. L'Association a conseillé à mon père de s'adresser au service de police d'Edmonton et à son équipe d'intervention en cas de violence conjugale et il a pu obtenir leur appui pour m'aider à partir. Mon père est resté avec moi durant dix-sept mois au total et m'a vraiment soutenue.

Comment votre mari et sa famille ont-ils réagi à votre départ?

Mon mari était très en colère. Il a communiqué avec tout l'entourage (sauf ma mère), a menti à mon sujet et a maudit et injurié ma famille. Sa famille a tenté de porter plainte à la police, mais sans succès. Elle a colporté des mensonges sur ma famille et moi dans la communauté et prétendu que nous lui avions volé des milliers de dollars. Lorsque nous sommes parties, il n'y avait que ma belle-mère à la maison, et elle nous a lancé des injures à moi et à ma fille. Elle a dit à ma fille des choses incroyables et je me suis demandé comment une grand-mère pouvait parler ainsi à sa propre petite-fille.

Avez-vous obtenu de l'aide ou du soutien de la communauté?

Seulement de la part des gens qui étaient très proches de la famille. Les autres ont fait mine de se soucier de nous, mais étaient surtout intéressés par le potinage.

Quelles difficultés particulières avez-vous dû affronter en raison du fait que vous quittiez la relation de violence avec une enfant?

C'était dur de ne pas savoir comment j'allais lui assurer le soutien nécessaire, ni ce que j'allais faire, mais mis à part le souci de lui offrir un lieu de vie heureux et sûr, je n'avais pas de grande inquiétude.

Après votre départ :

Combien de temps vous a-t-il fallu pour vous « remettre à flot »?

Deux ans.

Comment et pourquoi êtes-vous devenue policière?



D'abord, je venais d'une famille de militaires, alors les gens qui croient en l'armée m'ont toujours inspirée. Puis, lorsque j'étais toujours mariée, un agent de police avait l'habitude de passer à l'épicerie du coin dont je m'occupais pour mon ex-mari. J'en suis venue à lui parler et à m'intéresser au travail des policiers. Ensuite, le service de police d'Edmonton m'a beaucoup aidée au moment de mon départ. Lorsque mon ex-mari ou moi reprenions notre fille, un échange qui durant deux ans s'est effectué au poste de police, j'ai été inspirée par les gens qui travaillaient et j'ai décidé de donner à mon tour au pays et à la communauté qui m'avaient tant appuyée durant la pire période de ma vie. À mes yeux, la meilleure contribution que je pouvais apporter consistait à servir la population d'Edmonton et à devenir une citoyenne productive, qui joue un rôle actif dans la société.

En quoi votre vie a-t-elle changé depuis que vous avez quitté votre mari?

Oh, par où commencer? Je suis plus heureuse, j'ai retrouvé ma dignité et ma confiance en moi. Je peux maintenant dormir sans avoir à guetter le moindre bruit. Je vis comme je le souhaite. Quand je suis heureuse, ma fille l'est aussi. Je suis un modèle pour elle. Je crois que ma démarche l'incite à avoir la confiance nécessaire pour s'efforcer de réaliser ses rêves. La vie ne pourrait pas être plus belle.

Est-ce que vous ou votre fille avez maintenu le contact avec votre ex-mari ou sa famille?

Je n'ai pas de contact avec lui. Ma fille lui parle rarement et ne l'a pas vu depuis plus de trois ans.

Comment avez-vous résolu la question de la garde de votre enfant?

Je me suis battue pour la garde exclusive, sans pension alimentaire. La juge a demandé à un psychologue nommé par la cour de procéder à des examens psychologiques, puis a recommandé que la garde exclusive me soit accordée.

Comment les gens de la communauté d'Asie du Sud vous traitent-ils à présent – à la fois en tant que femme ayant quitté un mari violent et comme policière?

Eh bien, la question est intéressante. La majorité d'entre eux ne m'aiment pas et me reprochent d'avoir « détruit mon mariage ». Selon mon expérience, les hommes d'Asie du Sud n'aiment pas en général les femmes qui se trouvent en situation de pouvoir et j'ai fait face à de nombreuses plaintes frivoles de leur part. Lorsque je réponds aux appels pour violence familiale, les hommes refusent parfois de me laisser entrer ou m'injurient. Mais il y a aussi des membres de la communauté qui



m'appuient et m'encouragent beaucoup et qui sont fiers de ce que j'ai accompli dans ma vie.

Pourriez-vous donner quelques conseils aux personnes qui se trouvent dans des situations similaires?

Je dirais à toute personne qui se trouve dans une situation similaire que, même si l'idée de partir et de vivre la solitude semble effrayante, la vie est tellement plus heureuse et agréable quand on fonce et qu'on se réorganise. J'ajouterais qu'il faut d'abord et avant tout veiller à assurer votre sécurité et celle de vos enfants. Parlez à quelqu'un de ce qui se passe. Même si vous ne prévoyez ou ne pouvez pas partir, le fait de parler à une personne de confiance vous aidera énormément. Établissez un plan et préparez-vous pour le cas où vous auriez à quitter les lieux rapidement. Je ne vous dirai pas que c'est facile, puisque ce ne l'est pas, mais si j'y suis arrivée, d'autres peuvent le faire aussi. Nous possédons tous la force intérieure nécessaire.

